

**Tableaux d'avancement
à la hors classe
et à la classe exceptionnelle 2017
C.E. d'EPS et PEGC**

Caen, le 11 janvier 2017

Le recteur de la région académique Normandie
Recteur de l'académie de Caen,
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs
les inspecteurs d'académie – DASEN
le président de l'Université
le directeur de l'ENSI
les IA IPR et IEN
les chefs d'établissement du second degré public

Division
des Personnels
Enseignants
DPE

Affaire suivie par
Bureaux de gestion
DPE1 DPE2

Téléphone
02 31 30 16 60

Courriel
dpe1@ac-caen.fr
dpe2@ac-caen.fr

168, rue Caponière
BP 46184
14061 CAEN Cedex

Objet : Tableaux d'avancement pour l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle des chargés d'enseignement d'EPS et des professeurs d'enseignement général de collège - Année 2017

Référence : décret n° 86-492 du 14-3-1986 modifié ; décret n° 60-403 du 22 4-1960 ;
décret n° 93-442 du 24-3-1993 ; décret n° 93-444 du 24-3-1993.

La note de service ministérielle n° 2016-195 du 15-12-2016 relative à l'avancement de grade des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et des professeurs d'enseignement général de collège est publiée au **B.O. n° 47 du 22 décembre 2016**.

Les professeurs qui remplissent les conditions statutaires d'avancement de grade ont été informés individuellement par un message électronique via **I-PROF**.

Ils sont invités à compléter leur dossier
à travers la même application : du 5 au 27 janvier 2017

L'avis des chefs d'établissement et des IA-IPR
sera recueilli au travers de l'outil SIAP/I-PROF : du 30 janvier au 15 février 2017

Les avis défavorables devront faire l'objet d'un rapport et être porté à la connaissance des personnels.

Consultation des avis des chefs d'établissement
et des IA-IPR : du 28 février au 10 mars 2017

Date limite de réclamation auprès
des chefs d'établissement et des IA-IPR : le 10 mars 2017

Les C.A.P.A. chargées d'examiner les candidatures sont prévues

pour les PEGC : le 29 mars 2017
pour les enseignants d'EPS : le 31 mars 2017

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Signé : Bertrand COLLIN